



Le 28 juin 2012,

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Mutualité Française, Générations Mutualistes et l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) signent des conventions pour promouvoir la prévention et la lutte contre l'illettrisme

La Mutualité Française et **l'Agence Nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)**, signent aujourd'hui à Paris, une convention cadre sur la prévention et la lutte contre l'illettrisme. Conclue pour une durée de trois ans, cette convention a pour objectif d'accompagner les publics en situation d'illettrisme (adhérents mutualistes, usagers des établissements et des services mutualistes et salariés des établissements mutualistes) dans leur accès aux soins, à l'information et à la formation, par l'organisation et la coordination d'actions menées conjointement.

En effet, 9% de la population adulte âgée de 18 à 65 ans, ayant été scolarisée en France, soit plus de 3 millions de personnes, est actuellement en situation d'illettrisme. Pour ces personnes, les difficultés à lire, écrire et comprendre un message de la vie quotidienne rendent difficile voire impossible la compréhension des messages liés à la santé. Ces difficultés peuvent avoir des incidences sur leur santé et leur bien-être notamment lorsqu'il s'agit de comprendre une notice de médicaments.

Les modalités de mise en œuvre de cette convention cadre s'articulent autour de plusieurs actions, notamment :

- mener conjointement des actions d'information et de sensibilisation en direction des adhérents mutualistes, des usagers des établissements et des services mutualistes et des salariés des établissements mutualistes ;
- sensibiliser les groupements adhérents en tant qu'employeurs sur l'enjeu de l'acquisition pour leurs salariés des compétences de base par le biais notamment de la formation professionnelle continue ;
- décliner les actions en régions avec les réseaux régionaux de l'ANLCI et les unions régionales de la Mutualité Française ;
- créer un groupe de réflexion et d'action sur l'amélioration de la lisibilité des notices de médicaments ;
- réaliser conjointement des guides pédagogiques et des outils d'information qui seront valorisés au sein des publications et des supports d'information des trois organisations.

Dans le même temps, **Générations Mutualistes**, le réseau famille de la Mutualité Française, et **l'Agence Nationale de lutte contre l'illettrisme** signeront une convention opérationnelle qui décline la convention cadre auprès :

- des populations accueillies dans les 750 établissements et services du réseau Générations Mutualistes : enfants et familles accueillis en crèches et lieux d'accueil de la petite enfance, personnes en situation de handicap et personnes âgées accueillies dans les établissements du réseau ;
- des salariés de ces établissements et services.

A propos de :

Agence Nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)

Groupement d'intérêt public, structure souple réunissant partenaires publics et privés, l'ANLCI a mis en place une méthode de travail et d'organisation qui consiste à « réunir pour mieux agir ». L'ANLCI rassemble ainsi tous ceux, décideurs et acteurs, qui ont une part à prendre à cette action commune.

www.anlci.gouv.fr

Mutualité Française

Présidée par Etienne Caniard, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, soit près de 500. Six Français sur dix sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes et quelque 18 millions d'adhérents. Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Ce sont des organismes à but non lucratif, des sociétés de personnes : elles ne versent pas de dividende. Régies par le code la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Les mutuelles disposent également d'un réel savoir-faire médical et exercent une action de régulation des dépenses de santé et d'innovation sociale à travers près de 2 500 services de soins et d'accompagnement mutualistes : établissements hospitaliers, centres de santé médicaux, centres dentaires et d'optique, établissements pour la petite enfance, services aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc. Pour accompagner leurs adhérents tout au long de leur vie pour tous leurs problèmes de santé, elles mettent à leur disposition Priorité Santé Mutualiste, le service d'information, d'aide à l'orientation et de soutien sur des questions de santé.

La Mutualité Française contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers son réseau d'unions régionales et ses services de soins et d'accompagnement.

www.mutualite.fr

Généralités Mutualistes

Généralités Mutualistes, le réseau Famille de la Mutualité Française, fédère 65 groupements mutualistes gestionnaires de plus de 750 établissements et services dédiés à la petite enfance, aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées et aux initiatives sociales (insertion, logement des jeunes...). Leurs missions consistent à aider les plus fragiles et leurs familles à vivre mieux et notamment accueillir les tout-petits, aider les plus âgées, aménager les meilleures conditions de vie pour les personnes en situation de handicap, soutenir les familles des malades et participer à l'insertion des jeunes.

Généralités Mutualistes, en lien avec la Mutualité Française, contribue à la reconnaissance du mouvement mutualiste en tant qu'acteur des secteurs social, médico-social et des services à la personne.

www.generationsmutualistes.fr

Contacts presse :

Agence Nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)

Virginie Lamontagne - virginie.lamontagne@anlci.fr – Tel : 04 37 37 16 80

Mutualité Française & Généralités Mutualistes

Aurélien Bruez – aurelie.bruez@mutualite.fr – Tel : 01 40 43 63 36